

Règlement du concours expo-photos 2016

1. Les associations Foi & Cultures et Art & Chapelles organisent conjointement un concours-expo photos, **du 25 juin au 22 août 2016**, sur les deux thèmes suivants :

- « Couleurs et spiritualité dans les chapelles du circuit Art et Chapelles 2016 »
- « Regards d'hier et d'aujourd'hui sur la Miséricorde »

2. Les photos numériques sont à déposer exclusivement à l'adresse expoacfc@gmail.com en pièce jointe d'une fiche (modèle ci-joint) indiquant les noms, prénoms, adresse et adresse mail du concurrent, ainsi que leur accord au respect du règlement du concours.

Les concurrents doivent attribuer un titre à chacune de leurs photos, et préciser le lieu de la prise de vue. La qualité des épreuves adressées doit permettre un tirage papier de format A3, seul le format .JPEG sera accepté. Un nombre maximal de 2 photos par thème et par participant est admis. Tous les envois supérieurs à ce nombre seront rejetés.

3. Le jury, composé d'animateurs des 2 associations se réunira le **30 août 2016**, sélectionnera au plus les 15 photos les plus réussies sur chaque thème, qui seront agrandies aux frais des organisateurs. Il décernera, sur chacun des deux thèmes, un prix du jury à la photo la plus réussie. Les participants au concours en seront avisés par les organisateurs, et invités à l'inauguration de l'exposition au palais épiscopal d'Angers le 16 septembre à 18h.

4. Une exposition des photos retenues se tiendra dans le cadre des **Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre** au palais épiscopal d'Angers. Cette exposition pourra être renouvelée par les organisateurs en d'autres lieux du département.

5. Récompenses

- Un premier prix sera attribué par le jury à la meilleure photo de chaque thème.
- Un prix du public sera décerné par l'ensemble des photographes présents lors de l'inauguration de l'exposition.

6. Droit à l'image

- Les participants sont propriétaires de leurs photographies.
- Ils autorisent les organisateurs à agrandir et exposer ces photographies, si elles sont sélectionnées par le jury.
- Ils autorisent les organisateurs à utiliser ces photographies dans leurs documents tels que site internet, réseaux sociaux, courriels, affiches, tracts ...
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect, par un participant, des règles juridiques concernant le droit à l'image.